Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260616-DEL2026_183-DE

Liffré=Cormier COMMUNAUTÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 JUIN 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX LE SEIZE JUIN À VINGT HEURE TRENTE, les membres de la Communauté de communes de Liffré-Cormier Communauté, désignés conformément aux dispositions des articles L. 5211.7 et L. 5214.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Guillaume BÉGUÉ.

Lieu de la séance	Maison Intercommunale d'Ercé-Près-Liffré
Date de convocation	10 juin 2026
Présents	MMES : L. BODIN, C. BRIDEL, I. CERNEAUX, I. GAUTIER, N. HEUZÉ-MICHEL, M. LANGLAIS-ELLEOUET, C. LE BON, P. MACOURS, A-L. OULED-SGHAÏER, E. THOMAS-LECOULANT, B. VANNIER. MRS : O. BARBETTE, J. BÉGASSE, G. BÉGUÉ, J. BELLONCLE, B. BONENFANT, L. BOUTHELOUP, B. CHEVESTRIER, Y. DANTON, G. DUMONT, E. FLAUX, E. FRAUD, T. JOUANGUY, A. PÉCHON, J-M. PELLEN, J-PH. ROUDIER, F. TROUVÉ, D. VEILLAUX.
Absents représentés	MMES A. BEAULIEU (POUVOIR À J-M PELLEN), K. CHESNAIS-GIRARD (POUVOIR À A-L. OULED-SGHAÏER), S. CHYRA (POUVOIR À O. BARBETTE), C. GILLET (POUVOIR À D. VEILLAUX). MRS J. DELAUNAY (POUVOIR À B. VANNIER), Y. LE ROUX (POUVOIR À J. BÉGASSE), V. LEMIÈRE (POUVOIR À M. LANGLAIS-ELLEOUET), R. SALAÜN (POUVOIR À C. BRIDEL).
Absent	C. LEMOINE
Secrétaire de séance	M. D. VEILLAUX

AMÉNAGEMENT

Marché de Maîtrise d'œuvre Infrastructures, Voiries et Petites Opérations d'Aménagement - Attribution

Rapporteur : Jean-Philippe ROUDIER, Vice-président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L. 5214-16 et L. 1321-1 ;

VU l'arrêté du 03 octobre 2023, portant statuts de Liffré-Cormier Communauté ;

VU le Code de la commande publique, et notamment ses articles L.2124-1 et L.2123-1 ;

Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260616-DEL2026_183-DE

VU la fiche synthèse présentée en Commission Marchés du 17 février 2026 ;

VU l'avis favorable de la Commission Marchés du 16 juin 2026.

Il est exposé ce qui suit :

Liffré-Cormier Communauté a engagé la relance du marché public portant sur la maîtrise d'œuvre et l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'infrastructures, de voiries et réseaux divers et de petites opérations d'aménagement, sur le territoire de la collectivité.

Passé selon la procédure adaptée ouverte, le marché est un accord-cadre à bons de commande conclu pour une durée d'un an pouvant être reconduit tacitement pour une durée d'un an pendant trois ans, soit une durée totale de 4 ans. L'accord-cadre s'exécute dans le cadre d'un groupement de commandes avec les communes de Liffré, Saint-Aubin-du-Cormier, La Bouëxière, Gosné, Ercé-près-Liffré, Livré-sur-Changeon. Le coordonnateur du groupement de commandes est : Liffré-Cormier Communauté. Il n'est pas prévu de décompositions en lots et l'accord-cadre est attribué à un seul opérateur économique.

Le montant maximum du futur marché est estimé à 200 000 €.

Les critères de sélection sont les suivants :

- 50 % prix
- 50 % valeur technique

Calendrier :

- 20/04/2026 = lancement de la consultation = publicité = date limite pour récupérer les délibérations communales pour adhérer au groupement
- 19/05/2026 = date limite pour remettre les offres
- 05/06/2026 = remise du RAO suite analyse
- 16/06/2026 = attribution en commission marché et délibération en conseil communautaire
- 17/06/2026 = notification du marché - début de la mission pour le lauréat du marché

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** la procédure pour la passation du marché 2026-0004 concernant la Maitrise d'œuvre Infrastructures, Voiries et Petites Opérations d'Aménagement ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à la Commission d'appel d'offres à lancer et attribuer le marché public et à signer l'ensemble des pièces du marché nécessaire à son exécution.

La séance est levée à 22h14.

Fait à Ercé-Près-Liffré, le 16 juin 2026.

Le Président, **La Secrétaire de séance,**

Guillaume BÉGUÉ David VEILLAUX

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité

Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260616-DEL2026_183-DE

d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Liffré-Cormier Communauté.